



Les Jeunes Européens
France



Réflexion – Débat – Action

APPEL DES JEUNES POUR L'EUROPE

Réforme des institutions européennes

1 Il faut exploiter le traité de Lisbonne au maximum des possibilités actuelles à court terme et à moyen terme engager une réforme des traités.

Nous demandons au Parlement européen d'initier cette réforme des traités par des propositions concrètes, dont celles formulées par les rapports de la commission des affaires constitutionnelles du Parlement européen avec pour objectif d'atteindre une Europe fédérale.

2 En fonction du résultat des élections européennes et de la majorité au Parlement européen, le président de la Commission choisit la composition de la Commission, tant le nombre des commissaires que les personnalités qui y siègent selon leur compétence.

La composition actuelle de la Commission européenne et le processus de nomination des commissaires européens est aujourd'hui laissé à la discrétion des États membres de l'Union européenne, d'après le principe « un commissaire par État membre ». Or, la Commission européenne ne doit pas être garante des intérêts nationaux. Le nombre de commissaires doit donc être laissé à la discrétion du président. Cette évolution représentera un premier pas vers la transformation de la Commission en véritable gouvernement.

3 Que le Parlement européen bénéficie de l'initiative législative.

Institution représentant directement les citoyens, le Parlement européen doit pouvoir bénéficier de l'initiative législative afin de garantir l'expression citoyenne dans la législation. C'est un pré-requis pour que les citoyens européens se sentent réellement écoutés et représentés au niveau européen.

4 Que le Parlement européen soit réellement co-législateur à chaque fois que les institutions européennes se saisissent d'une question.

Chambre représentant les intérêts des citoyens, le Parlement européen doit pouvoir le faire sur toutes les questions. La procédure législative ordinaire doit être élargie à la totalité des domaines relevant des compétences de l'Union européenne, afin de garantir au citoyen l'expression réelle de sa volonté.

Réforme des institutions européennes

5 Que, parmi l'ensemble des députés européens, affiliés à un parti européen, un nombre déterminé de députés européens soient élus sur une liste transnationale et que des circonscriptions européennes transfrontalières soient créées.

Dans le but de faire prendre conscience à la population des enjeux européens du scrutin et le démarquer des enjeux nationaux, nous souhaitons qu'une partie des députés européens soient élus sur une liste transnationale et qu'aux frontières de chaque Etat, des circonscriptions transfrontalières soient créées.

6 Qu'une Formation euro au sein du Parlement européen et au sein du Conseil de l'Union européenne gère les affaires économiques de la zone euro.

Afin de démocratiser la gestion de la zone euro, le Parlement européen doit pouvoir être compétent en matière économique. Cependant, seuls les représentant des citoyens disposant de l'euro ont vocation à voter sur ces questions, les autres représentants du Parlement européen et du Conseil siègent en tant qu'observateurs et disposent d'une voix consultative.

7 Etablir un service de renseignement européen, par le renforcement du Centre pour l'analyse d'informations.

L'objectif n'est pas de remplacer les services nationaux, mais de recouper les informations de manière systématique.

8 Créer une force d'enquête et d'intervention policière fédérale de l'Union européenne, qui s'appuierait sur les services de renseignement européens.

9 Créer un parquet européen, délivrant les mandats d'arrêt européen, qui serait compétent par exemple dans les affaires de lutte contre le blanchiment, contre la fraude fiscale, et la lutte contre le terrorisme.

Politique extérieure de l'Union européenne

10 Créer une armée européenne, reposant sur la mutualisation des défenses étatiques.

Que la Commission ait un pouvoir d'initiative pour demander aux législateurs, Conseil de l'Union européenne et au Parlement européen, l'intervention de cette force à l'extérieur de l'Union européenne. Un Etat major européen intégré est créé. Les Etats membres mettent à disposition selon leurs capacités des fonds, des ressources, des matériels et/ou des contingents sur le modèle de l'Eurocorps.

11 Mettre en place une véritable diplomatie commune sous l'égide du Haut Représentant aux Affaires étrangères de l'Union européenne, dirigeant le Secrétariat Européen pour l'Action Extérieure.

Les Etats membres doivent transférer certaines compétences diplomatiques à ce Haut Représentant pour les Affaires étrangères de l'Union européenne de manière effective.

12 Que la politique migratoire soit gérée au niveau européen.

L'un des principes fondamentaux de l'Union européenne est la liberté de circulation entre ses Etats membres. Cette disparition des frontières intérieures doit, dans un souci de cohérence et d'évitement des conflits entre les Etats membres, mais aussi avec les Etats tiers, s'accompagner du transfert de la politique migratoire à l'échelon européen.

13 Réformer la politique d'asile européenne pour harmoniser les critères de définition du statut de réfugié politique.

Union économique et monétaire

14 Créer un salaire minimum européen proportionnel au niveau de la vie pour chaque Etat membre.

Ce salaire minimum européen est déterminé entre autres par les prix, le pouvoir d'achat des consommateurs et leurs revenus. Le salaire minimum européen est revalorisé automatiquement tous les ans en fonction de l'inflation dans chaque pays.

15 Le président de la Banque Centrale Européenne est responsable devant le Parlement européen, qui exerce un contrôle démocratique sur cette institution, et présente chaque semestre un rapport sur l'action de la BCE et les perspectives à venir.

16 Que soient créés des euro-bonds afin d'assurer une mutualisation de la dette des Etats de la zone euro.

La dette des Etats membres, ou au moins une partie, doit pouvoir être mutualisée à l'échelle européenne, afin de bénéficier de taux d'emprunts attractifs. La responsabilité de l'émission de ces euro-bonds et la gestion de cette source de revenus seraient confiées à la Commission européenne responsable devant le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne.

17 Que le budget européen soit à la hauteur des politiques engagées par l'Union européenne et s'appuie sur des impôts ou taxes européens propres.

L'efficacité de l'Union ne peut se baser que sur un budget ambitieux et indépendant des contributions des Etats membres. Un tel budget est la clé de la mise en place de véritables politiques européennes ambitieuses. Cependant, les impôts européens ne doivent pas alourdir la charge fiscale des citoyens. Pour ce faire, nous proposons :

- La création d'un impôt seuil sur les sociétés à la définition commune de l'assiette consolidée à l'échelle européenne, dont le taux minimum d'imposition est reversé au budget de l'Union européenne.

- La création d'une taxe sur les transactions financières au niveau de l'Union européenne, allouée au budget européen.

- La création d'une taxe carbone consolidée au niveau de l'Union européenne, allouée au budget européen.

L'Union européenne conserve une part substantielle des amendes perçues dans le cadre de la politique européenne de concurrence. L'Union européenne perçoit une part symbolique de l'impôt sur le revenu des personnes physiques des Etats membres, accompagnée d'une mention explicite sur la feuille d'imposition. Ces mesures s'accompagnent d'une baisse des contributions nationales.

Identité et citoyenneté européennes

18 Une chaîne audiovisuelle européenne doit être disponible systématiquement dans le bouquet gratuit des chaînes de télévision de tous les pays de l'Union européenne. Que les chaînes publiques nationales diffusent des programmes télévisuels communs aux pays de l'Union européenne, coproduits par des sociétés de production de nationalités européennes différentes.

19 Rendre obligatoire une expérience de mobilité dans le cadre scolaire ou extrascolaire pour les moins de 25 ans.

Cette obligation s'adresse aux structures. Il faut prévoir en conséquence l'augmentation du budget consacré à la mobilité européenne.

20 Rendre obligatoire l'enseignement de deux langues dès le primaire et harmoniser les méthodes et les outils pédagogiques.

21 Promouvoir plusieurs capitales européennes de la culture par an, dont le choix ne repose pas sur une division Est/Ouest, et un meilleur financement, ciblé sur des actions de promotion et des investissements dans les infrastructures et les institutions culturelles.

22 Que tous les Etats membres signent le protocole 52 du traité de Lisbonne et que le drapeau européen soit installé sur tous les bâtiments publics ou financés par de l'argent public. Il faut également renforcer la place des symboles européens lors d'une compétition sportive.

23 Nous appelons à la réforme de l'Initiative Citoyenne Européenne afin de la rendre plus accessible aux citoyens européens et rendre le débat obligatoire devant les instances législatives, Parlement européen et Conseil de l'Union européenne, lorsque l'ICE en question entre dans les compétences dévolues à l'Union européenne.

24 Créer un statut européen pour les associations et les fondations.

La reconnaissance de la société civile à l'échelle européenne va de pair avec un renfort de la démocratie européenne.